



CTRM Comité Territorial de Rugby de la Martinique

*Maison des Sports - rue du Petit Pavois - Pointe de la Vierge -
97200 - Fort de France
Tél / Fax : 0596 61 18 36
rugby.martinique@wanadoo.fr*

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ELECTIVE DU 05 DECEMBRE 2020

Le 05 Octobre 2020, à 09 H 30, les membres du Comité Territorial de Rugby de la Martinique se sont réunis au siège du CTRM, Pointe la Vierge 97200 Fort de France, en assemblée générale électorale sur convocation du président.

La convocation à cette assemblée électorale a été faite par mails aux clubs, dans le délai prescrit par les statuts qui régissent le CTRM.

L'assemblée est présidée par Sébastien BOTTIN, en qualité de président du C.T.R.M. Il est assisté par un secrétaire de séance, Daniel SALOMON, secrétaire général du C.T.R.M.

MEMBRES PRESENTS OU AYANT PROCURATION:

PLUMECQUOQ Célia, Présidente de la Gauloise,
LOUEMBA Lydie ayant pouvoir de Jhimy LOUEMBA, Président du RCAS,
ROCHAMBEAU Patrick, Président Ovalie Ducossaise,
EDOUARD-EDOUARZI Eddy, Président Good Luck,
CLIO Claude, Président de l'USR,
BELLEMARE Richard, Président du RCDM,
CAPAROS Paul, Président du TIRC.
FAIGAUKU Sagato, ayant pouvoir de Xavier Le FOL BROCCQUEVIELLE président du CSMM,
SOUCHET Charline, Présidente du SNK.

Répartition des voix selon les clubs :

| NOM DU CLUB | NOMBRE DE VOIX |
|-------------------|----------------|
| GOOD LUCK | 4 |
| RCDM | 6 |
| GAULOISE | 4 |
| OVALIE DUCOSSAISE | 1 |
| TIRC | 6 |
| CSMM | 4 |
| SNK | 2 |
| USR | 7 |
| RCAS | 2 |
| TOTAL | 36 |

La totalité des membres du CTRM sont présents ou sont représentés, l'assemblée générale électorale peut donc valablement délibérer.

MEMBRES PRESENTS EN DEHORS DES PRESIDENTS DE CLUBS :

SALOMON Daniel, Secrétaire Général du CTRM,
BOTTIN Sébastien, Président du CTRM,
ESOR Vincent, Licencié,
LAVAL Frédéric, Licencié
FAURI Rémi, Licencié,
SANCHEZ Gaëtan, DRA du CTRM, ayant procuration pour le médecin David MORELLON,
LARTET Jérôme, Licencié,
COLAS François, responsable de la commission sportive et technique du CTRM ayant procuration pour Karine MAVINGA,
PIAULT Franck, Licencié
RICHARD Yannis, Licencié.
XERRI Sandra, Salariée du CTRM en charge du développement.

L'objet de cette assemblée générale électorale est le renouvellement de la totalité du Comité Directeur du CTRM, composé de 12 membres, dont obligatoirement un médecin et d'un minimum de deux féminines. A l'issue de ce vote, ce nouveau comité directeur élira un nouveau président, choix qui sera ensuite soumis aux votes des membres du CTRM pour approbation.

Il avait été demandé aux clubs de fournir des assesseurs pour cette élection. Ces assesseurs ne peuvent prétendre à postuler au nouveau comité. Trois candidatures sont parvenues au CTRM :

PLUMECOCQ Célia,
DULAC Jean-Pierre,
FEYDEL Yves.

Le président en exercice remercie les membres présents et ouvre cette assemblée électorale avec un peu de retard, il présente les assesseurs aux membres du CTRM.

Les assesseurs vérifient les procurations transmises par les membres ou licenciés absents. Toutes les procurations sont validées, elles sont conformes et comportent une copie de la pièce d'identité du mandant.

Il avait été demandé à tous les présidents d'informer leurs licenciés du renouvellement du comité directeur de rugby de la Martinique, et que ceux qui seraient intéressés pour postuler puissent transmettre leur candidature.

La date de clôture de ces candidatures était le lundi 30 Novembre 2020 à minuit.

Le secrétaire du CTRM a reçu 16 candidatures, toutes dans les délais.

Les candidatures sont les suivantes :

| NOM et PRENOM | CLUB |
|-------------------------|-----------|
| SALOMON Daniel | CSMM |
| BOTTIN Sébastien | TIRC |
| LARTET Jérôme, | USR |
| RICHARD Yannis | GAULOISE |
| FAURI Rémi | TIRC |
| TOULOUSE Sophie | RCAS |
| MAVINGA Karine | RCAS |
| SANCHEZ Gaëtan | TIRC |
| LAVAL Frédéric | GAULOISE |
| BRESAC Philippe | GOOD LUCK |
| MORILLON David, Médecin | TIRC |
| SOUCHET Charline | SNK |
| PANCALDI Hélène | RCDM |
| PIAULT Franck | GOOD LUCK |
| EDOUARD EDOUARDZI Eddy | GOOD LUCK |
| ESOR Vincent | GAULOISE |

Après analyse de ces 16 candidatures par les assureurs, 15 ont été jugées recevables, et une écartée (pour non-respect de détention de licence au sein d'un club affilié au CTRM dans les années précédant l'élection (TOULOUSE Sophie, RCAS), conformément aux statuts régissant le CTRM.

Sébastien BOTTIN présente les différents candidats qui ont été retenus par les assureurs. Certains, bien que connus sur les terrains, ne le sont pas forcément par leur nom.

Claude CLIO, président de l'USR, indique que la liste des membres se présentant au comité et ayant été validée par les assesseurs ne lui soit parvenu que tardivement, empêchant celui-ci de pouvoir s'entendre avec d'autres clubs sur des votes communs ou une stratégie commune.

Le secrétaire du CTRM, explique que la clôture des candidatures était le lundi 30 novembre à minuit, qu'ensuite il fallait que les assesseurs valident ou non ces candidatures.

La communication de la liste des candidats approuvés a été faite à tous les membres du CTRM par mail commun. Cette transmission a été faite le 3 décembre, hors les élections ont lieu le 5 décembre, laissant grandement le temps à d'éventuelles concertations ou stratégies entre Présidents de clubs.

Chaque membre du CTRM, Présidents en exercice ou mandataire dûment accrédités par les assesseurs, ont reçu une enveloppe contenant un bulletin de vote comportant les 15 noms des candidats agréés.

Il est bien indiqué que seul 12 cases au maximum sur ce bulletin devront être cochées, le fait de cocher plus de 12 cases entraine la nullité du bulletin.

Chaque bulletin comporte le nombre de voix qu'ils représentent.

Les votes n'étant pas fractionnables.

La procédure est à bulletin secret, une urne a été disposée pour que chaque membre ou son représentant puissent voter.

Le vote est supervisé par les trois assesseurs.

Chaque membre s'est retiré pour cocher les cases de son bulletin.

Ensuite chaque membre est appelé par Célia PLUMECOQ, assesseur, pour effectuer son vote.

Une fois le vote terminé, les assesseurs demandent à ce que les personnes présentes dans la salle se retirent afin de procéder au dépouillement.

Dès celui-ci terminé, les assesseurs rappellent les membres et licenciés dans la salle.

Les résultats sont affichés sur un tableau.

Chaque candidat a le nombre total de ses voix en face de son nom.

Seuls les 12 premiers ayant recueilli le plus grand nombre de suffrages seront retenus pour former le nouveau comité directeur.

David MORILLON seul médecin à se présenter est élu d'office au Comité Directeur., conformément aux statuts du CTRM.

Les candidats obtiennent le nombre de voix suivants :

| NOM | VOIX |
|------------------------|------|
| BOTTIN Sébastien | 24 |
| BRESSAC Philippe | 31 |
| COLAS François | 31 |
| EDOUARD EDOUARDZI Eddy | 11 |
| ESOR Vincent | 35 |
| FAURI Remi | 22 |
| LARTET Jérôme | 33 |
| LAVAL Frédéric | 13 |
| MAVINGA Karine | 18 |
| PANCALDI Hélène | 19 |
| PIAULT Franck | 11 |
| RICHARD Yannis | 28 |
| SALOMON Daniel | 24 |
| SANCHEZ Gaëtan | 35 |
| SOUCHET Charline | 35 |
| MORILLON David | 35 |

Un bulletin d'une voix a été déclaré nul, l'ensemble des 16 cases ayant été cochées.

Sont retenus pour former le nouveau Comité Directeur les candidats suivants :

| |
|------------------|
| BOTTIN Sébastien |
| BRESSAC Philippe |
| COLAS François |
| ESOR Vincent |
| FAURI Rémi |
| LARTET Jérôme |
| PANCALDI Hélène |
| RICHARD Yannis |
| SALOMON Daniel |
| SANCHEZ Gaëtan |
| SOUCHET Charline |
| MORILLON David |

Les candidats suivants ne sont pas retenus :

| |
|-----------------------|
| PIAULT Franck |
| MAVINGA Karine |
| EQUARD EDOUARDZI Eddy |
| LAVAL Frédéric |

Les membres ou mandataires de ce nouveau Comité Directeur se retirent dans une salle annexe pour procéder à l'élection du nouveau Président du CTRM.

Sont absents à cette réunion :

PANCALDI Hélène, Pas de procuration,

Sont absent mais représentés :

MORILLON David, procuration à Sébastien BOTTIN,
BRESSAC Philippe, procuration à Gaëtan SANCHEZ.

Sont donc présents ou représentés 11 membres sur 12.

La séance peut donc valablement avoir lieu.

La séance est présidée par l'ancien secrétaire général du Comité : Daniel SALOMON.

Le président de séance demande aux membres qui se porte candidat au poste de Président du Comité :

Une seule candidature, celle de Sébastien BOTTIN.

Le Président de séance demande si le vote peut se faire à main levée. Les membres présents ou représentés valident à l'unanimité ce mode de vote.

La candidature de Sébastien BOTTIN est soumise aux votes :

Abstention ; 0
Contre : 0
Pour : 11 voix

Le candidat Sébastien BOTTIN est élu par le nouveau comité au poste de président à l'unanimité des présents ou représentés.

Le comité retourne ensuite dans la salle ou à lieu l'assemblée Générale Elective en présence des membres et licenciés présents.

La désignation du Président du Comité Territorial de Rugby de la Martinique, doit être validée par les membres du CTRM.

Le total des voix étant de 36 et le CSMM en représentant 4 ils reste donc 32 voix.

La validation du choix par le nouveau comité de Sébastien BOTTIN à la présidence est mise au vote à bulletin secret.

Chaque membre du CTRM, a reçu deux enveloppes contenant chacune le nombre de voix qu'il représente. Une enveloppe avec des bulletins OUI et une autre avec des bulletins NON.

Célia PLUMECOQ assesseur, appelle chaque membre pour qu'ils effectuent leurs votes. Chaque membre présent ou représentés a voté.

L'ouverture de l'urne se fait en présence de l'assemblée :

Les bulletins sont comptés par Célia PLUMECOQ assesseur :

42 bulletins sont présents dans l'urne, alors que le nombre de voix est de 36.

Le nombre de bulletins est donc supérieur aux nombre de voix.

Les votes se répartissent ainsi :

1 NUL
32 OUI
9 NON

Le vote est donc annulé et repris dans les même conditions, les assesseurs vérifiant que les membres mettent leur nombre exact de voix dans l'urne. (Sans pour autant que l'on puisse voir leur choix).

Le mandataire du CSMM, Sagato FAIDUKU doit s'absenter et ne pourra participer au vote.

Célia PLUMECOQ assesseur, rappelle chaque membre présent ou représentés pour qu'ils effectuent leurs votes.

Chaque membre présent ou représentés a voté.

L'ouverture de l'urne, se fait devant l'assemblée, il est compté le nombre de bulletins par les assesseurs. Leur nombre est de 32, conforme aux nombres de voix présentes : 36 voix moins les 4 du CSMM.

Les assesseurs font le décompte des voix :

1 NUL
10 NON
21 OUI

Soit 32 voix.

Célia PLUMECOQ, assesseur déclare que Sébastien BOTTIN est élu à la majorité des suffrages exprimés au poste de Président du Comité Territorial de Rugby de la Martinique pour un mandat de 4 ans à compter de ce jour.

L'assemblée générale électorale est close par un mot de remerciement du nouveau Président du CTRM.

Daniel SALOMON, secrétaire de séance

Jean Pierre DULAC, assesseur

Yves FEYDEL, assesseur

Célia PLUMECOQ, assesseur